

CCCPS / 2023 / DE013 8.4 Aménagement du territoire

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 février 2023 à 19h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 16 février 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 février 2023, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Temple à Saillans en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT; Ruth AZAÏS; Dominique BALDERANIS; Jean-Louis
	BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ;
	René-Pierre HALTER ; Claire LEFRANC ; Christophe LEMERCIER ; Muriel
	LORENZETTI; Gilles MAGNON; Damien MARCHÉ; Dominique MARCON;
):	Catherine MERIEAU; Patricia PUC; Morgane PEYRACHE; Jean Philippe ROCHE
	; Nicolas SIZARET et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Stéphanie KARCHER à Christophe
	LEMERCIER ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Agnès FOUILLEUX à René-
	Pierre HALTER; Hervé MARITON à Ruth AZAÏS; Franck MONGE à Jean
	Christophe AUBERT; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON; Jean
	Pierre POINT à Morgane PEYRACHE et Arnaud VANNIER à Patricia PUC.
Absents	Marcel BONNARD; Danielle BORDERES; Anne Marie CHIROUZE; Audrey
	CORNEILLE; Dominique DELAYE; Sarah DUVAUCHELLE; Caryl FRAUD;
	Thierry GUILLOUD ; Jean-Marc MATTRAS ; Frédéric TEYSSOT et Boris
	TRANSINNE.
Secrétaire de séance	Dominique BALDERANIS
	1

Plan Pastoral Territorial 2023-2028

Le Conseil,

Rappel du contexte

Le Plan Pastoral Territorial est une politique régionale qui s'adresse aux territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes concernés par les espaces pastoraux (alpages, estives, zones de parcours et d'intersaison). La Région AURA apporte un financement prévisionnel au territoire porteur du plan pastoral sur la base d'une stratégie et d'un plan d'actions présentés en cohérence avec les objectifs du Plan régional en faveur du pastoralisme, à savoir :

- renforcer l'économie agricole par la valorisation d'une ressource fourragère et la production de produits de qualité,
- assurer l'aménagement et l'économie des territoires, par la production de paysages remarquables, attractif pour le tourisme et les activités de nature,
- préserver l'environnement et la biodiversité, par l'entretien des espaces et le maintien de milieux ouverts,
- permettre la lutte contre les incendies, par l'entretien des espaces dans les milieux secs.

Ce financement est également complété par les aides versées aux projets par le FEADER et le Conseil Départemental de la Drôme.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20230223-DE2023013-DE en date du 01/03/2023 ; REFERENCE ACTE : DE2023013



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 février 2023 à 19h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 16 février 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le dernier programme du Plan Pastoral Territorial (PPT) Vallée de la Drôme 2017-2022 s'est clôturé et un nouveau programme s'ouvre pour 2023-2028. Le précédent PPT était porté et animé par la CCVD sur les deux territoires de la CCVD et de la CCCPS, une convention de partenariat avait été signée entre les deux communautés de communes.

Le COPIL PPT Vallée de la Drôme s'est réuni le 20 mai 2022 pour dresser le bilan du programme. Il démontre un fort dynamisme tant des acteurs pastoraux que des collectivités dans la réalisation d'aménagements et d'améliorations pour l'espace pastoral :

- 16 dossiers ont été déposés par les collectifs et groupements pastoraux pour réaliser des aménagements et investissements pastoraux,
- les 4 collectifs pastoraux ont été restructurés par l'Association Départementale de l'Economie Montagnarde (ADEM) tant sur les aspects juridiques que dans leur périmètre et composition (dont celui de Saillans-Aubasson),
- un projet d'Association Foncière Pastorale a émergé sur la commune de Mirabel et Blacons.
- un groupe de travail à l'échelle de la Gervanne s'est monté sur l'enjeu de la fréquentation et de la cohabitation avec les activités pastorales (chiens de protection/loup),
- 11 comités de pilotage se sont tenus avec la présence de nombreux acteurs du programme,
- 98% de l'enveloppe financière a été consommée, soit 632 000€ de projet pour un montant de 125 000€ apporté par la Région AURA.

Ces dernières années de nouveaux sujets émergent autour de l'enjeu « sècheresse » (abreuvement des bêtes et qualité des herbages), lutte contre l'incendie et surtout les problématiques autour de la cohabitation élevage/prédation/tourisme.

Le COPIL du 20 mai 2022 ainsi que la commission « développement économique pour un territoire ambitieux et innovant » du 5 juillet 2022 se sont prononcés sur un avis favorable pour renouveler le plan pastoral à l'échelle de la Vallée de la Drôme (CCVD+CCCPS) sur la période 2023-2028 au vu notamment des constats suivants :

- de nouveaux collectifs se sont montés et des installations sont récentes. Ces nouveaux groupements n'ont dès lors pas bénéficié des aides du précédent programme avec le besoin de soutenir le pastoralisme,
- le PPT a été consommé à prêt de 100%, montrant son intérêt et sa pertinence, et mettant également en lumière le bienfondé de l'échelle et le dynamisme du territoire,
- le pastoralisme a encore besoin de s'adapter à de nombreux enjeux/défis et donc d'être accompagné par son territoire.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 février 2023 à 19h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 16 février 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Calendrier proposé:



- fin février: COPIL avec les 1ers éléments de diagnostic discussion sur les enjeux déjà exprimés → Validation 1ère partie du dossier → Formulation d'une stratégie et de titres de fiche-actions
- Réunion par secteur pour vérifier la pertinence et la connaissance du futur dispositif : 3 secteurs (Roubion/Gervanne_Saillans/ Plaine)
- Enquête auprès des potentiels bénéficiaires pour vérifier la pertinence et la connaissance du futur dispositif : 2 entretiens par type de bénéficiaires

Juin / Juillet

- Fin juin : COPIL : retours terrain → proposition et validation de stratégie, de ficheactions et de maquette financière
- Finalisation écriture dossier
- Délibération des 2 structures porteuses et envoi du dossier

Septembre

• Commission Permanente régionale → LANCEMENT du PPT 3

Méthodologie de réécriture proposée :

Les membres du COPIL ont souhaité l'organisation de 3 niveaux de concertation pour l'écriture de ce PPT avec :

- 3 réunions de secteurs (Gervanne-Saillans / Roubion / Plaine) réunissant une diversité d'acteurs pour compléter et amender les éléments d'enjeux et les attentes en termes de stratégie et de moyens financiers.
- Un questionnaire à destination des bénéficiaires potentiels du futur PPT pour vérifier la pertinence du dispositif en cours d'écriture et leur connaissance du PPT. L'objectif : 2 acteurs interrogés par type de bénéficiaires :
 - > collectifs d'éleveurs/éleveuses,
 - > propriétaires privés,
 - collectivités.
 - acteurs du tourisme/de l'environnement/du paysage.
- La mobilisation du COPIL pour travailler et valider les éléments de bilan et de diagnostic et puis pour présenter et valider les éléments de stratégie, de fiche-actions et de maquette financière.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20230223-DE2023013-DE

en date du 01/03/2023 ; REFERENCE ACTE : DE2023013



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 février 2023 à 19h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 16 février 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Budget prévisionnel:

Dépenses prévisionne	Recettes prévisionnelles				
	salaire CCVD	prestation	financement	%	€
prépa et animation de 2 COPIL	600,00€	500,00€	Aura	60%	6 177 €
écriture du diagnostic terr et pastoral	400,00€	1 000,00 €	CCVD	27%	2 780 €
option 1 : enquête bénéficiaires	400,00€	1 000,00 €	CCCPS	13%	1 338 €
option 2 : réunions de concertation par secteur	900,00€	1 500,00 €			
écriture fiche-actions	600,00€	1 500,00 €			
maquette financière	200,00€	500,00€			
finalisation/relecture dossier	200,00€	500,00€			
soit en nbr de jours	16,5	13			
sous-total	3 300,00 €	6 500,00 €			
Frais indirect 15%	495,00 €				
TOTAL 10 2		10 295,00 €	TOTAL		10 295 €

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de renouveler le Plan Pastoral Territorial à l'échelle des deux territoires de la CCCPS et de la CCVD pour le programme 2023-2028, suivant le calendrier proposé, la méthode générale et le budget prévisionnel et participer financièrement à l'écriture du prochain programme 2023-2028 avec la CCVD comme porteur administratif du Plan.

III. Visas

VU le bilan du Plan Pastoral Territorial 2017-2022 et le cahier des charges pour le prochain dispositif 2023-2028 annexés à la présente délibération ;

VU l'avis du COPIL du 20 mai 2022 et de la Commission « développement économique pour un territoire ambitieux et innovant » du 5 juillet 2022 concernant le renouvellement du PPT pour 2023-2028 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le renouvèlement du Plan Pastoral Territorial et ce à l'échelle des deux territoires de la CCCPS et de la CCVD pour le programme 2023-2028,
- 2) de participer financièrement à l'écriture dudit prochain programme 2023-2028 avec la CCVD comme porteur administratif et un reste à charge pour la CCCPS de 1338 €,
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20230223-DE2023013-DE en date du 01/03/2023 ; REFERENCE ACTE : DE2023013



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 février 2023 à 19h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 16 février 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Bilan et écriture du PPT Vallée de la Drôme 2023.

Dominique BALDERANIS Secrétaire de séance Le 23/02/2023 Au registre sont les signatures Denis BENOIT Président